

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 2 mai 2017 — N° 251

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

Le mardi 2 mai 2017 N° 251

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le dévoilement de la collection Terre par la Corporation de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix.

M. Cousineau (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Théâtre Le Patriote.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le succès de la compétition provinciale annuelle de l'Association de karaté JKA du Québec inc.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le $50^{\rm e}$ anniversaire de la Compagnie du $2^{\rm e}$ Bataillon du Régiment de LaSarre.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Centre de bénévolat SARPAD inc.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 50 ^e anniversaire de l'organisme Âge d'or Notre-Dame-des-Victoires.
M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter M. Jacques Larochelle pour ses 40 ans de carrière professionnelle dans le domaine du journalisme.
Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner la présence des personnages historiques de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier dans le cadre du 350 ^e anniversaire de la municipalité de Boucherville.
M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques «Ti-Nomme» Lanthier pour son engagement envers les personnes atteintes de spinabifida.
M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de féliciter le Centre des spécialistes dentaires et implantologie pour son engagement envers la communauté de Laval.
À 13 h 52, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 14 heures.
3378

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 27 avril 2017, que lui a adressée M. Sam Hamad, député de Louis-Hébert, l'informant de sa démission.

(Dépôt n° 3181-20170502)

Présentation de projets de loi

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 134 Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 134.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 231 concernant la dalle-parc qui était prévue au projet Turcot, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 mars 2017 par Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques).

(Dépôt n° 3182-20170502)

M. le président dépose trois décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 13 avril 2017 :

Décision 1899 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 3183-20170502)

Décision 1906 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les contrats de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 3184-20170502)

Décision 1907 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions réglementaires.

(Dépôt n° 3185-20170502)

Puis, il dépose:

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 2 mai 2017.

(Dépôt n° 3186-20170502)

Dépôts de pétitions

M. Bergeron (Verchères) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 005 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la réglementation en vigueur relativement à la pêche aux poissons appâts vivants.

(Dépôt n° 3187-20170502)

2 mai 2017

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 875 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la réglementation relative à l'usage des poissons appâts pour la pêche sportive en été.

(Dépôt n° 3188-20170502)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bergeron (Verchères) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 222 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la réglementation en vigueur relativement à la pêche aux poissons appâts vivants.

(Dépôt n° 3189-20170502)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 323 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la réglementation relative à l'usage des poissons appâts pour la pêche sportive en été.

(Dépôt n° 3190-20170502)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Lemay (Masson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 550 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'élargissement de la route 337 entre les rues Rodrigue et Philippe-Chartrand de Terrebonne, secteur La Plaine.

(Dépôt n° 3191-20170502)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Copie d'un article du quotidien *Le Devoir*, en date du 23 mars 2017, intitulé *Interdire les poissons appâts vivants, une décision difficile mais nécessaire*. Ce document est accompagné d'un tableau représentant des espèces utilisées comme appâts.

(Dépôt n° 3192-20170502)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Blais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, conjointement avec Mme Thériault, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Jean (Chicoutimi), Mme Maltais (Taschereau), M. Roberge (Chambly), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'élection de Mme Sophie D'Amours, le 22 mars dernier, à titre de rectrice de l'Université Laval, faisant d'elle la première femme à la tête de cette prestigieuse institution de la région de la Capitale-Nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3382

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), conjointement avec M. Roberge (Chambly), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant la manipulation des notes dans certaines écoles du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bonnardel (Granby), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant la nomination du directeur des poursuites criminelles et pénales; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'utilisation de la méthode Lean dans le milieu de la santé et des services sociaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude du volet « Finances » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Finances »;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude du volet « Santé et accessibilité aux soins » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Santé et Services sociaux »;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude du volet « Formation professionnelle » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur »;

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude du volet « Condition féminine » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Économie, Science et Innovation »;
- la Commission des institutions, afin de compléter l'étude du volet
 « Protection du consommateur » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Justice »;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude du volet « Allégement réglementaire » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Économie, Science et Innovation ».

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, rend une directive relative à la question soulevée par le leader de l'opposition officielle, le 27 avril 2017, concernant la mise à jour du calendrier de l'étude des crédits déposée ce même jour par le leader du gouvernement.

Le leader de l'opposition officielle, de même que le leader du deuxième groupe d'opposition, ont informé la présidence qu'ils ne sont pas d'accord avec le fait que le leader du gouvernement ait modifié unilatéralement le calendrier de l'étude des crédits. De plus, cette modification aurait pour effet de déroger à l'article 282 du Règlement qui prévoit que l'étude des crédits dure dix séances consécutives du lundi au vendredi, aux heures où peuvent siéger les commissions selon l'horaire prévu pour la période de travaux intensifs.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENCE

L'horaire initial de l'étude des crédits budgétaires 2017-2018 a été déposé le 6 avril 2017 par le président de l'Assemblée, à la suite d'une réunion des leaders parlementaires tenue conformément à l'article 285 du Règlement. Cette étude, totalisant 200 heures en commission parlementaire, devait s'étaler sur 9 jours de séances consécutifs, du lundi 24 avril au jeudi 4 mai 2017.

Par la suite, au cours de l'étude des crédits, la Commission de l'aménagement du territoire n'a pu compléter l'étude du volet « Loisir et sport » des crédits du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en raison d'un retard dans ses travaux. La mise à jour déposée par le leader du gouvernement visait donc à ajouter, le mardi, 9 mai 2017, une séance de la Commission de l'aménagement du territoire afin de compléter l'étude de ces crédits.

Après analyse des précédents, ces derniers démontrent qu'en cours d'étude des crédits, l'horaire établi en tout début d'étude des crédits a parfois été modifié par le dépôt d'une mise à jour du calendrier par le leader du gouvernement. Toutefois, la présidence n'a jamais eu à statuer formellement sur cette façon de faire puisqu'aucune question de règlement n'a été soulevée sur cette manière de procéder dans le passé. Le gouvernement bénéficie en effet d'une certaine marge de manœuvre pour apporter des changements dans le calendrier de l'étude des crédits, changements à propos desquels la présidence n'interviendra pas systématiquement, surtout dans la mesure où elle constate que les députés sont d'accord pour procéder ainsi.

En l'espèce, la présidence constate que la modification à l'horaire pour l'étude des crédits déposée par le leader du gouvernement déroge à l'article 282 du Règlement, puisque les dix séances de commission nécessaires pour compléter l'étude des crédits ne seront pas consécutives du lundi au vendredi. De plus, contrairement aux cas survenus dans le passé, lorsque la présente question de directive a été soulevée, le leader de l'opposition officielle et le leader du deuxième groupe d'opposition ont formellement signalé à la présidence leur désaccord face à cette manière de procéder qui diffère de celle prévue au Règlement.

Compte tenu de la situation, la présidence invite donc les groupes parlementaires à s'entendre sur un moment afin que la Commission termine l'étude du volet non complété des crédits du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La présidence souligne au passage que malgré l'importance que revêt cet exercice de reddition de compte, l'étude des crédits budgétaires ne peut s'étirer indéfiniment. En effet, durant cette période, la priorité doit être donnée à cette étude, empêchant ainsi les commissions parlementaires d'effectuer d'autres mandats. C'est pour cette raison notamment qu'il ne peut y avoir d'interpellations pendant la période d'étude des crédits. De même, puisque le Règlement prévoit que pendant l'étude des crédits, l'Assemblée ne procède qu'aux affaires courantes, cela a pour effet d'empêcher l'exercice d'autres importantes mesures de contrôle que sont les affaires inscrites par les députés de l'opposition par exemple.

La présidence convoque donc les leaders des groupes parlementaires à une réunion qui aura lieu mercredi matin, 3 mai 2017, avant les affaires courantes, à la Salle des drapeaux. Dans l'éventualité où les groupes parlementaires en venaient à une entente, la présidence pourra ainsi l'officialiser. Dans le cas contraire, la présidence n'aura d'autre choix que d'appliquer le Règlement et de déterminer elle-même le moment où pourra être complétée l'étude des crédits visés. Conformément au Règlement, cette étude devra se faire au plus tard à la $10^{\rm e}$ séance consécutive de l'étude des crédits, soit le vendredi, 5 mai 2017.

À 15 h 18, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 mai 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON